

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Coordonnées du propriétaire

Nom		Prénom	
Adresse			
Code Postal		Commune	
Téléphone		Mail	

Parcelle à raccorder

N° Permis		N° Parcelle	
Adresse			
Code Postal		Commune	

Caractéristiques du raccordement

Le raccordement désigne la création d'une boîte de branchement en limite de propriété avec son raccordement au collecteur d'eaux pluviales.

<u>Nature du rejet</u>	Eau de pluie <input type="checkbox"/>	Eau de piscine <input type="checkbox"/>	Eau de process <input type="checkbox"/>
<u>Exutoire du rejet</u>	Réseau pluvial <input type="checkbox"/>	Réseau unitaire <input type="checkbox"/>	Rue :
<u>Prétraitement</u>	Débourbeur <input type="checkbox"/>	Séparateur hydrocarbures <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>

Système de stockage :

<u>Volume de stockage :</u>	<u>Débit de fuite :</u>
-----------------------------	-------------------------

Dispositions Générales

- Ce document est nécessaire pour tout raccordement sur un collecteur enterré d'eaux pluviales. Dans le cadre d'un raccordement à un caniveau ou à un fossé, la demande d'autorisation doit être faite auprès du gestionnaire de voirie.
- Le pétitionnaire remplit la demande de raccordement et la retourne au service Hydraulique, accompagnée d'un plan avec schéma des installations et positionnement du branchement.
- Suite à la réception, le service émet un avis sur la demande et l'envoie au demandeur par mail.
- Si l'avis est favorable, le pétitionnaire contacte une entreprise de son choix et lui présente la demande validée pour l'établissement d'un devis de travaux. Ces derniers respecteront les prescriptions particulières de réalisation d'un branchement d'eaux pluviales (document joint) et seront financièrement à la charge du pétitionnaire.
- Lorsque les travaux de raccordement sont terminés, le pétitionnaire adressera au service Hydraulique de l'Agglomération d'Agen, la déclaration d'achèvement des travaux.

Fait à :

Le :

Signature :

Cadre réservé au service Hydraulique

Observations :

Service Hydraulique

Date :

Avis Favorable

Avis Défavorable

Responsable du Service Hydraulique

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Agglomération d'Agen – 8 rue André Chénier – B.P. 90045 – 47916 AGEN Cedex 9
SERVICE HYDRAULIQUE
Tél : 05.53.77.30.90
Site : <https://www.agglo-agen.fr>

Création d'un branchement d'eaux pluviales

Prescriptions techniques particulières

1) Prescriptions générales :

- ✓ Les travaux d'assainissement seront conformes :
 - Aux prescriptions imposées par le Fascicule 70 des ouvrages d'assainissement du cahier des clauses techniques générales.
 - A la circulaire N°77.284 et à la norme NF EN 752-4
- ✓ Les matériaux et pièces mis en œuvre seront porteurs du logo « NF » et seront conformes aux normes en vigueur le jour de l'intervention de raccordement.
- ✓ Les travaux de raccordement sous domaine public seront réalisés par un entrepreneur validé par le service Hydraulique de l'Agglomération d'Agen. Les DICT et les demandes d'arrêtés d'intervention sur domaine public seront réalisés avant toute intervention.
- ✓ Tout raccordement doit faire l'objet d'une demande auprès du service Hydraulique de l'agglomération.
- ✓ L'intégralité des frais sera à la charge du pétitionnaire.

2) Boîtes de branchement :

- ✓ Les boîtes de branchement seront facilement accessibles, placées au sol, en limite de propriété sur le domaine public et sur le trottoir.
- ✓ Elles seront étanches et constituées d'un regard circulaire de diamètre 315mm muni d'un tabouret PVC avec cunette incorporée à passage direct.
- ✓ Elles seront recouvertes d'un tampon fonte hydraulique articulé et marqué « EP » classe C250 sous trottoir.

3) Raccordement au collecteur :

- ✓ Les raccords seront réalisés en PVC CR8 diamètre 160mm. La canalisation sera posée sur un lit de sable et enrobée jusqu'à recouvrement de 10cm de sa génératrice supérieure.
- ✓ La pente des canalisations sera au minimum de 10mm/m.
- ✓ De manière générale, le raccordement d'un branchement dans un regard de visite sera favorisé.
- ✓ Sur collecteur ou regard béton, le raccordement sera réalisé par piquage direct sur la buse après carottage propre et mise en œuvre d'un joint souple (type Forsheda) dont la pénétration tolérée sera de 5% du DN du collecteur principal. Les branchements pénétrants sont interdits. Le maintien d'étanchéité sera assuré.
- ✓ Sur collecteur PVC, le raccordement sera réalisé par l'intermédiaire d'un Té et d'un manchon de raccordement spécifique.

4) Remblaiement des tranchées :

- ✓ Le service technique gestionnaire de la voirie sera consulté afin d'obtenir les prescriptions nécessaires au remblaiement de tranchées, à la réfection de trottoir et de voirie et les objectifs de compactage.
- ✓ Les remblaiements de tranchées seront constitués par des matériaux de type GNT 3. Les compactages seront conduits avec le plus grand soin et effectués mécaniquement par couches successives de 0,20m.